

Des investissements importants ont été réalisés en 2019 :

- l'interconnexion de l'UDI d'Heuzecourt (communes d'Heuzecourt et de Saint Acheul) avec l'UDI d'Autheux Fienvillers : ainsi le captage d'Heuzecourt ne sera plus utilisé (sa protection n'était pas possible pour cause de pollution par pesticides).
- le renouvellement de 2.2 km de canalisations fuyardes à Lanches Saint Hilaire.

Pour réaliser ces travaux, le SIEA a eu recours à un emprunt de 500 000 €, ce qui va amener une inévitable augmentation des tarifs à partir de cette année.

Beaucoup d'autres investissements sont à programmer dans les années à venir, afin de garder une production et une distribution de l'eau conformes aux exigences réglementaires. Mais aussi et surtout, pour vous fournir une eau de bonne qualité. Ce qui ne sera pas sans une incidence certaine sur le prix de l'eau pendant plusieurs années.

Au 1^{er} janvier 2020, des modifications importantes ont étaient apportées au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Bernavillois :

- Le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie. Cette compétence concernait les communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville. De fait, le SIEA devient uniquement un syndicat à compétence unique 'eau potable' et va devoir modifier ses statuts. A noter que la facturation de l'assainissement sera toujours effectuée par le syndicat, pour le compte de la CCTNP.
- l'accueil de la commune de Fransu (176 habitants – 75 abonnés) qui devient la 19^{ème} commune du SIEA.

Autre changement à venir, pour le 1^{er} janvier 2021, la reprise en régie de l'exploitation du service de l'eau pour le secteur de l'ex-SIEAP de Bernaville (communes de Bernaville, Beaumetz, Domesmont, Epécamps et Prouville). Au 1^{er} janvier 2021, ce n'est plus donc VEOLIA qui exploitera ce secteur, mais le syndicat.

Les prochaines élections municipales de mars prochain vont amener des changements dans la composition du conseil syndical, suite au renouvellement des délégués des communes. Ce nouveau conseil syndical devra poursuivre les actions déjà engagées et s'inscrire dans la même démarche volontariste de modernisation et de pérennisation des moyens de production d'eau potable.

Au nom de tous les membres du SIEA du Bernavillois, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Daniel POTRIQUIER
Président du SIEA

CONTACTS

Pour les communes de l'ex-syndicat de Bernaville (Bernaville, Beaumetz, Domesmont, Epécamps, Prouville) :

☞ vous devez toujours vous adressez à **VEOLIA**

☎ 09 69 36 72 61 pour tous problèmes techniques.

☎ 0810 108 801 pour tous problèmes de facturation

Pour toutes les autres communes :

Pour une demande d'ouverture ou de fermeture de compteur, pour une réclamation sur une facture (toutes ces demandes devront être faites par écrit - courrier ou email) :

☞ vous devez vous adresser au siège du SIEA, au 16 rue du Général Crépin à BERNAVILLE
bureau au 1^{er} étage de la mairie de Bernaville ouvert tous les matins du lundi au vendredi de **9 à 12 h**

☎ 09 70 20 00 08 ✉ siea.bernavillois@laposte.net

PAIEMENT DES FACTURES

Si vous réglez votre facture du SIEA par chèque, vous devez le libeller au nom du 'Trésor Public' et **l'envoyer à la Trésorerie de Doullens** 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS **et non pas au SIEA**.

Vous pouvez également payer vos factures des factures d'eau via Internet.

A noter que les factures d'assainissement pour les communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville seront toujours établies par le SIEA du Bernavillois, pour le compte de la CCTNP. Par contre, les tarifs seront fixés par la CCTNP.

TARIFS 2020

Les tarifs du service de l'eau ont été fixés par délibération du 06 novembre 2019.

La **TVA à 5.5 %** s'applique sur tous les tarifs indiqués, ainsi que sur les différentes taxes de l'Agence de l'Eau.

Toutes les communes sauf Bernaville, Beaumetz, Domesmont, Epécamps, Prouville, Montigny les Jongleurs et Fransu :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **1.15** € HT
- prix du m³ d'eau potable pour les agriculteurs : **0.95** € HT
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **29** € HT – n°2 : **34** € HT - n°3 : **39** € HT
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 700** € HT – compteur n°2 : **1 900** € HT – compteur n°3 : **2 100** € HT

Communes de Bernaville, Beaumetz, Domesmont, Epécamps, Prouville :

- Part fixe : **12.10** € HT
- Part variable :
 - **0.825** € HT de 1 à 120 m³
 - **0.52** € HT au-delà de 120 m³

Les autres parts variables du prix de l'eau sont fixées par VEOLIA

Commune de Montigny les Jongleurs :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **1.55** € HT
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **25** € HT – n°2 : **30** € HT – n°3 : **35** € HT
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 700** € HT – compteur n°2 : **1 900** € HT – compteur n°3 : **2 100** € HT

Commune de Fransu :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **1.15** € HT
- prix du m³ d'eau potable pour les agriculteurs : **1.10** € HT
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **19** € HT – n°2 : **21** € HT – n°3 : **23** € HT
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 700** € HT – compteur n°2 : **1 900** € HT – compteur n°3 : **2 100** € HT

Pour toutes les communes (sauf Bernaville, Beaumetz, Domesmont, Epécamps, Prouville)

Remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,...) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d'œuvre